

**ASSURANCE ANNULATION + MODIFICATION DE SEJOUR  
+ INTERRUPTION DE SEJOUR  
SOUSCRIPTION GROUPEE SIMULTANEE**

**FORMULE PREMIUM**

Assurance toutes causes  
Sans franchise

De 10 à 20 souscriptions :  
Plafonds de garanties : 8 000 € par personne dans la limite de 20 000 € par évènement

De 21 à 40 souscriptions :  
Plafonds de garanties : 8 000 € par personne dans la limite de 30 000 € par évènement

Plus de 41 souscriptions :  
Plafonds de garanties : 8 000 € par personne dans la limite de 40 000 € par évènement

Tarifification : 2.65% du prix du voyage (taxes incluses si transport aérien)  
Minimum de perception : 12 € par personne

La Garantie « TOUT SAUF » garantit le remboursement des frais d'annulation ou modification de Séjour à concurrence des montants et franchises indiqués ci-dessus et restés à la charge de l'Assuré et facturés par le Prestataire en application de ses conditions générales de vente, en cas d'impossibilité de partir en raison de la survenance de tout évènement imprévisible, justifié et indépendant de la volonté de l'Assuré, y compris les attentats et actes de terrorisme dans le pays de destination, sauf :

- Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément du Séjour,
- La défaillance financière, la responsabilité du Prestataire ou du transporteur,
- Les annulations du fait du Prestataire ou du transporteur,
- Les annulations consécutives à un oubli de vaccination,
- Les annulations ayant pour origine la non-présentation d'un document indispensable au Séjour,
- Les tremblements de terre, éruptions volcaniques, raz de marées, inondation ou cataclysmes naturels sauf dans le cadre des dispositions relatives à l'indemnisation des victimes de Catastrophes Naturelles résultant de la Loi 86-600 du 13/07/1986.

*Les garanties de la présente assurance sont exécutées par AVI INTERNATIONAL, 40-44 Rue Washington 75008 PARIS FRANCE. Les garanties d'assurance et prestations d'assistance sont garanties et mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital de 35 402 786 €, 451 366 405 RCS Nanterre, dont le siège social se situe 1, promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers agissant également au nom et pour le compte de sa succursale irlandaise, dont le nom commercial est EUROP ASSISTANCE SA IRISH BRANCH et dont le principal établissement est situé au 4th Floor, 4-8 Eden Quay, Dublin 1, D01 N5W8, Ireland., enregistrée en Irlande sous le certificat N° 907089.*

**ASSURANCE ANNULATION + MODIFICATION DE SEJOUR  
+ INTERRUPTION DE SEJOUR  
SOUSCRIPTION GROUPEE SIMULTANEE**

**FORMULE PREMIUM**

Assurance toutes causes  
Sans franchise

De 10 à 20 souscriptions :  
Plafonds de garanties : 8 000 € par personne dans la limite de 20 000 € par évènement

De 21 à 40 souscriptions :  
Plafonds de garanties : 8 000 € par personne dans la limite de 30 000 € par évènement

Plus de 41 souscriptions :  
Plafonds de garanties : 8 000 € par personne dans la limite de 40 000 € par évènement

Tarifification : 2.65% du prix du voyage (taxes incluses si transport aérien)  
Minimum de perception : 12 € par personne

La Garantie « TOUT SAUF » garantit le remboursement des frais d'annulation ou modification de Séjour à concurrence des montants et franchises indiqués ci-dessus et restés à la charge de l'Assuré et facturés par le Prestataire en application de ses conditions générales de vente, en cas d'impossibilité de partir en raison de la survenance de tout évènement imprévisible, justifié et indépendant de la volonté de l'Assuré, y compris les attentats et actes de terrorisme dans le pays de destination, sauf :

- Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément du Séjour,
- La défaillance financière, la responsabilité du Prestataire ou du transporteur,
- Les annulations du fait du Prestataire ou du transporteur,
- Les annulations consécutives à un oubli de vaccination,
- Les annulations ayant pour origine la non-présentation d'un document indispensable au Séjour,
- Les tremblements de terre, éruptions volcaniques, raz de marées, inondation ou cataclysmes naturels sauf dans le cadre des dispositions relatives à l'indemnisation des victimes de Catastrophes Naturelles résultant de la Loi 86-600 du 13/07/1986.

*Les garanties de la présente assurance sont exécutées par AVI INTERNATIONAL, 40-44 Rue Washington 75008 PARIS FRANCE. Les garanties d'assurance et prestations d'assistance sont garanties et mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital de 35 402 786 €, 451 366 405 RCS Nanterre, dont le siège social se situe 1, promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers agissant également au nom et pour le compte de sa succursale irlandaise, dont le nom commercial est EUROP ASSISTANCE SA IRISH BRANCH et dont le principal établissement est situé au 4th Floor, 4-8 Eden Quay, Dublin 1, D01 N5W8, Ireland., enregistrée en Irlande sous le certificat N° 907089.*